

A CONSERVER



HEXAGONE
MANUFACTURE

Notice technique



SPOT

AQUA POSITIONING TECHNOLOGY

SPOT PRO 100

Version UDXYGPSP100N002-FR

Fabrication française



Chère Cliente, Cher Client,

Vous avez choisi de nettoyer votre piscine avec un robot aspirateur SPOT PRO 100 par HEXAGONE Manufacture SAS et nous vous remercions pour votre confiance.

Votre appareil a été conçu, fabriqué et contrôlé avec le plus grand soin afin qu'il vous donne entière satisfaction.

Pour vous garantir un bassin propre, l'esprit tranquille, nous vous recommandons vivement de lire attentivement cette notice d'utilisation avant la première mise en service.

Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour que votre robot aspirateur SPOT PRO 100 travaille de manière optimale, en toute sécurité.

Pour toute information supplémentaire, votre revendeur saura vous conseiller sur l'utilisation, l'entretien et la maintenance de votre robot aspirateur.

Notre service après-vente reste à votre entière disposition pour toute question, intervention ou formation nécessaire à la bonne marche de votre robot.

En vous renouvelant tous nos remerciements, nous vous souhaitons une bonne utilisation de votre nouveau robot aspirateur.

Yoann CHOURAQUI
Président d'Hexagone Manufacture SAS



SOMMAIRE

1.	Introduction.....	4
2.	Consignes de sécurité.....	5
A.	<i>Conditions requises d'alimentation</i>	<i>5</i>
B.	<i>Conditions requises de l'eau et du bassin.....</i>	<i>5</i>
C.	<i>Règles d'utilisation en toute sécurité</i>	<i>5</i>
3.	Comment installer votre SPOT PRO 100 ?	8
A.	<i>Déballage</i>	<i>8</i>
4.	Comment utiliser votre SPOT PRO 100 ?	11
A.	<i>Immersion du robot.....</i>	<i>11</i>
B.	<i>Mode automatique.....</i>	<i>12</i>
C.	<i>Mode manuel</i>	<i>14</i>
5.	Nettoyage et entretien	16
A.	<i>Que faire après l'utilisation</i>	<i>16</i>
B.	<i>Nettoyage du sac filtrant.....</i>	<i>16</i>
C.	<i>Maintenance préventive.....</i>	<i>17</i>
D.	<i>Pièces d'usure – durée de vie.....</i>	<i>17</i>
6.	Conseils d'utilisation et résolution de problèmes	18
A.	<i>Le robot glisse et ne fait pas de bonnes trajectoires</i>	<i>19</i>
B.	<i>Le robot n'exécute aucun mouvement</i>	<i>19</i>
C.	<i>L'efficacité du nettoyage semble diminuer</i>	<i>19</i>
D.	<i>L'appareil reste en équilibre sur un rebord de marche.....</i>	<i>19</i>
7.	Votre garantie	20
A.	<i>Conditions.....</i>	<i>20</i>
B.	<i>Durée de la garantie</i>	<i>20</i>
C.	<i>Objet de la garantie</i>	<i>21</i>
D.	<i>Avaries de transport.....</i>	<i>21</i>
E.	<i>Conformité.....</i>	<i>21</i>
8.	Générique des contrôles	22
9.	Pièces détachées et nomenclature.....	23
A.	<i>Le robot.....</i>	<i>23</i>
B.	<i>Le chariot et son montage.....</i>	<i>24</i>
C.	<i>Le capot.....</i>	<i>25</i>
D.	<i>La traction</i>	<i>26</i>
E.	<i>Le bloc moteur.....</i>	<i>27</i>
F.	<i>La filtration</i>	<i>28</i>
G.	<i>Les rouleaux et revêtements</i>	<i>28</i>
10.	Conditions Générales de Vente Hexagone Manufacture	29

1. Introduction

Afin d'assurer votre sécurité et la validité de votre garantie, veuillez lire attentivement et suivre scrupuleusement cette notice.

Ce robot aspirateur SPOT PRO 100 est un robot professionnel et ne doit être utilisé que par des techniciens qualifiés de piscine. Le robot aspirateur SPOT PRO 100 est conçu pour l'entretien régulier de votre piscine jusqu'à 200 m². Il ne remplace pas le système de filtration de votre piscine et n'est utilisé que pour aspirer les impuretés dans votre bassin.

SPOT PRO 100 est équipé de plusieurs capteurs, protégeant ses différents composants et assurant toutes ses fonctionnalités : opération hors de l'eau, obstacles éventuels, etc.

C'est une caractéristique unique qui confirme la haute qualité de ce produit.

Le boîtier de commande offre un diagnostic complet du fonctionnement et des différents éléments techniques et rapporte les éventuels problèmes auxquels le robot ferait face. La radiocommande est conçue pour un contrôle manuel et si besoin, pour l'interruption du programme automatique.

Il ne doit être utilisé qu'avec les équipements recommandés par le fabricant. Toute autre utilisation est incorrecte.

Les instructions du fabricant concernant l'utilisation, la maintenance et les réparations doivent être scrupuleusement respectées.

Cette notice technique détaille comment installer, manipuler et maintenir votre robot SPOT PRO 100, sa radiocommande et son boîtier de commande.

Nous vous recommandons fortement :

- de lire attentivement cette notice technique en suivant très précisément pas à pas les indications d'installation et de fonctionnement pour utiliser dans les meilleures conditions votre robot SPOT PRO 100,
- de bien conserver cette notice pendant toute la durée de vie du produit. Elle pourrait vous être utile.

Pour toutes questions concernant l'installation et l'utilisation de votre robot aspirateur SPOT PRO 100, contacter le **01 34 34 11 55**.



Ne pas jeter à la poubelle.

Mise au rebut du produit - Protection de l'environnement

Conformément aux exigences de la directive DEEE - 2012/19/EU (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), les produits électriques et électroniques usagés doivent être détruits séparément des ordures ménagères normales afin de promouvoir la réutilisation, le recyclage et d'autres formes de récupération, ainsi que de limiter la quantité de déchets devant être éliminés et de réduire du même coup les décharges. Lorsque que vous vous débarrasserez de ce produit, respectez les prescriptions locales pour l'élimination des déchets. Ne le jetez pas dans la nature, mais remettez-le à un centre de collecte spécialisé de rebuts électriques et électroniques et/ou renseignez-vous auprès de votre revendeur lors de l'achat d'un nouveau produit.

2. Consignes de sécurité

A. Conditions requises d'alimentation

Boîtier d'alimentation

Entrée : 110 - 240 Volts AC

50-60Hertz

Sortie : < 30 VDC

Indice de protection global : IP54

Respecter vos obligations électriques pour l'installation des coffrets alimentés en 220V/110V (NFC15-100).

Robot hors prise sur boîtier alimentation

Tension : < 30VDC

Indice de protection : IP68

B. Conditions requises de l'eau et du bassin

Le robot aspirateur SPOT PRO 100 est conçu pour le nettoyage des piscines dans les conditions d'eau suivantes :

- Température : 6°- 38° C / 43° - 100° F
- Chlore : 0,6 à 4 ppm
- pH : 7,0 – 7,8
- Taux de salinité (NaCl) maximum = 5 000 ppm
- Pas d'eau soufrée

Profondeur du bassin :

- Minimale : 0,30m / 1 pied
- Maximale : 5m / 16,4 pieds

C. Règles d'utilisation en toute sécurité

- Ne jamais utiliser le robot aspirateur SPOT PRO 100 quand des personnes, en particulier des enfants ou des animaux domestiques, se trouvent dans le bassin.
- Ne jamais laisser le robot aspirateur SPOT PRO 100 entrer en collision avec des personnes ou d'autres êtres vivants.
- Le robot aspirateur SPOT PRO 100 ne peut être utilisé, entretenu et réparé que par des personnes parfaitement familiarisées avec ses caractéristiques spécifiques et informées des consignes de sécurité. Veuillez lire attentivement le manuel d'utilisation et bien l'assimiler avant utilisation.
- Ne rien poser sur le robot aspirateur SPOT PRO 100 ni sur son boîtier de commande (sauf la radiocommande).
- Afin d'éviter une mise en danger, ne jamais réparer le câble d'alimentation. Contacter votre revendeur pour le faire remplacer par la pièce détachée d'origine.
- Ne pas utiliser le robot aspirateur SPOT PRO 100 si vous constatez un souci sur un élément du robot ou voyez un élément défectueux ou manquant (pompe, turbine, vis, écrou, câble...).
- Hexagone Manufacture SAS ne garantit en aucun cas la compatibilité totale entre le robot aspirateur SPOT PRO 100 et d'autres types de dispositif sans fil (télécommandes, des transmetteurs radio, des volets roulants...).
- Vous n'êtes pas autorisé à modifier la conception originale du robot aspirateur SPOT PRO 100. Toutes les modifications effectuées sont à vos risques et périls.
- Le câble flottant ne doit en aucun cas être raccourci ou prolongé. Placer le câble flottant de sorte que les pièces en mouvement ne soient jamais en contact avec lui ou que celui-ci ne puisse jamais se retrouver sous le robot aspirateur SPOT PRO 100.

- Ne pas faire tomber la prise du câble flottant dans l'eau, celle-ci n'est pas étanche. De plus, ne la laissez pas tomber sur le sol, elle pourrait être endommagée, endommager le rebord de votre piscine voire vous blesser.
- Si, par accident, le boîtier électrique tombe dans l'eau, il faut impérativement débrancher la prise secteur avant de le récupérer. Contactez votre revendeur pour le faire remplacer par la pièce détachée d'origine.

Il est interdit d'ouvrir le boîtier de commande quand il est raccordé au secteur, cette action peut provoquer un choc électrique. Contactez un technicien qualifié.

- Ne jamais laisser fonctionner le robot par temps d'orage.
- Toujours protéger le boîtier électrique de commande contre la pluie ou les projections d'eau.
- Toujours protéger le boîtier de commande du soleil et des fortes chaleurs (maximum 35°C / 95°F), il doit être entreposé à l'ombre et dans un espace ventilé.
- Ne jamais entreposer le robot aspirateur SPOT PRO 100 et son chariot avec le boîtier de commande dans un endroit où la température peut descendre en dessous de 0°C / 32°F. Le protéger absolument contre le gel.

Lorsque la prise secteur est raccordée à votre installation électrique. Le robot doit être totalement immergé dans l'eau du bassin, impérativement à plat sur le sol du bassin.

- Lorsque la prise secteur est raccordée à votre installation électrique, vous ne devez en aucun cas soulever, transporter ou retourner le robot aspirateur SPOT PRO 100.
- Débranchez toujours le robot aspirateur SPOT PRO 100 de votre installation lorsque vous ne vous en servez pas.
- Le robot aspirateur SPOT PRO 100 ne peut démarrer que lorsque la prise secteur est raccordée à votre installation électrique.



IMPORTANT !

De nombreux facteurs affectent l'état de votre piscine. Le robot SPOT PRO 100 est un produit très passif qui n'affecte pas la durée de vie de votre piscine. Sachez qu'au fil du temps, la détérioration, la décoloration et la fragilité de tout revêtement de piscine peuvent être causées individuellement ou en combinaison par l'âge, la composition chimique ou le déséquilibre de l'eau de la piscine, une installation inadéquate, la lumière du soleil et d'autres facteurs. Tous ces facteurs peuvent contribuer à la défaillance du revêtement. Le robot aspirateur SPOT PRO 100 n'altère en aucune manière la qualité et l'intégrité du revêtement de la piscine. L'existence de problèmes ou de dommages à votre piscine ne saurait, en aucun cas, être imputables à l'utilisation ou au fonctionnement du SPOT PRO 100. Hexagone décline toute responsabilité pour la réparation ou le remplacement des structures ou des composants de la piscine du client. Le propriétaire ou l'exploitant de la piscine doit assumer l'entière responsabilité à l'égard de l'état d'entretien des abords de la piscine, de l'eau, du revêtement et de toute l'installation.



220 V
ON



220 V
OFF



AVERTISSEMENT !

Lorsque le robot aspirateur SPOT PRO 100 est retourné, la prise secteur doit toujours être débranchée.

Vous devez ABSOLUMENT vous en assurer avant toute intervention sur le robot !

La prise secteur doit toujours être débranchée pendant toutes les interventions sur votre robot aspirateur SPOT PRO 100.

Si vous touchez les pièces en fonctionnement, vous vous exposez à des blessures graves. Il est strictement interdit de le faire !



HEXAGONE
MANUFACTURE

3. Comment installer votre SPOT PRO 100 ?

A. Déballage

Déballer l'appareil en prenant les précautions nécessaires. Ne pas utiliser d'outils coupants (Cutter, ...). Examinez, en présence du chauffeur ou du technicien, l'ensemble du robot, armoire, chariot, radiocommande... pour déceler d'éventuels dommages dus au transport.

En cas d'avarie, refusez la livraison.

En cas de doute, si votre appareil a été acheté :

- auprès de nos services directement, ne pas hésiter à émettre des réserves sur le bon de transport en décrivant sommairement les dommages subis.

Seul le destinataire peut déposer une réclamation auprès du transporteur sous 48 heures, et par lettre recommandée. De plus, vous devez obligatoirement nous en aviser dans les 48 heures à défaut, nous ne pourrions rien faire.

- auprès d'un revendeur, il faut vous renseigner auprès dudit revendeur de la procédure à suivre.

Si votre appareil n'est pas en parfait état ou s'il ne fonctionne pas, avisez immédiatement votre revendeur et ne pas essayer de le remettre sous tension sans l'avis d'un technicien qualifié et agréé par nos services.

Nous recommandons de conserver l'emballage et les matériaux d'origine, ils serviront à un transport ultérieur dans de parfaites conditions.

L'emballage doit contenir les éléments suivants :

- le robot SPOT PRO 100 avec son câble,
- son chariot de transport,
- son boîtier de commande et d'alimentation,
- une radiocommande,
- la notice technique.

En résumé :

SPOT PRO 100 est composé de quatre unités principales (image ci-dessous) :

Une unité de nettoyage contenant la pompe aspirante, les moteurs de traction, le filtre retenant la saleté, lavable après utilisation.

Une unité de commande contenant les éléments électroniques et le transformateur de sécurité, qui doit être posté au min. à 3,5 m de l'eau (norme NFC15/100). Dans le boîtier électronique, outre le système central du robot, se trouve également une mémoire interne du robot enregistrant toutes les données nécessaires au technicien. SPOT PRO 100 a été créé conformément à la politique habituelle de ses concepteurs, à savoir une gestion de tous les paramètres permettant de contrôler les opérations de la machine et les modifier, en cas de besoin.

Une radiocommande permettant la lecture à distance de toutes les fonctions et mouvements exécutés par le robot nettoyeur et la sélection des fonctions de mouvement et de programmation. Le technicien peut également utiliser l'affichage et le clavier comme dispositif d'analyse permettant de contrôler les opérations de la machine et les modifier, en cas de besoin.

Un chariot de transport vous permettant de déplacer votre appareil depuis son lieu de stockage jusqu'à son lieu de mise en route (le robot ne doit pas rouler sur le sol pour atteindre le bassin)



Raccordement électrique :

Pour votre sécurité et un bon fonctionnement de votre SPOT PRO 100, procéder selon les étapes suivantes :

- Placez le boîtier de commande à une distance d'au moins 3,5 mètres du bord du bassin en évitant une exposition directe du coffret au soleil ou à la pluie.
- Raccordez le câble du robot sur le boîtier de commande et verrouiller le connecteur.
- Raccordez le boîtier de commande à une prise de courant équipée d'une borne de terre et protégée par un dispositif de protection à courant différentiel résiduel de 30 mA maximum (en cas de doute, contacter votre électricien installateur).

Si vous utilisez une rallonge pour raccorder votre robot aspirateur au secteur, veillez à ce que le boîtier de commande ne puisse pas être placé à moins de 3,5 m du bord de la piscine.



ATTENTION !

Des dommages importants peuvent être subis par le robot si celui-ci est mis en marche alors qu'il se trouve hors de l'eau !

!!! IMPORTANT !!!

Tenir compte des éléments suivants pour positionner le boîtier de commande :

- À plus de 3m50 du rebord de la piscine norme NFC15/100 ;
- À l'abri de la pluie ;
- À l'abri de la lumière directe du soleil.

Si le boîtier de commande est branché à une prise électrique à l'extérieur, elle doit être homologuée pour un usage extérieur.

Il est recommandé d'utiliser un interrupteur différentiel pour brancher le boîtier de commande sur la prise murale.

Toujours placer le boîtier de commande au-dessus du niveau d'eau du bassin et de tout bassin ou réserve d'eau à proximité, le placer à au moins 30 cm au-dessus du sol. Il est interdit de placer le boîtier de commande sur le sol.

Vérifiez qu'aucun objet tel que des pierres, des branches, des outils ou des jouets ne se trouvent dans le fond du bassin car ils pourraient empêcher l'accomplissement du programme. Les objets présents dans le fond du bassin peuvent se coincer dans le robot aspirateur SPOT PRO 100.

Veillez à enlever tous les objets à la surface (par exemple, lignes de nage) ou au fond du bassin (des cages, des jeux sous-marins, etc.) afin de ne pas bloquer le fonctionnement du robot aspirateur SPOT PRO 100.

Mettre le robot SPOT PRO 100 en marche en suivant les instructions. S'assurer de garder les mains et les pieds à distance des pièces en mouvement. Ne jamais placer les mains ou les pieds en dessous du robot aspirateur SPOT PRO 100.

SPOT PRO 100 convient au nettoyage des piscines jusqu'à 200 m² et fonctionne en MODE AQUA POSITIONING TECHNOLOGY, en choisissant de manière autonome le programme le plus approprié, en MODE MANUEL, piloté par radiocommande.

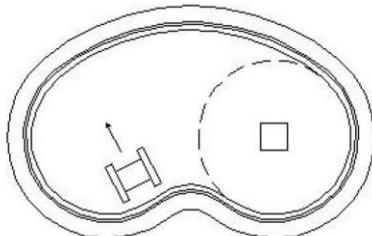
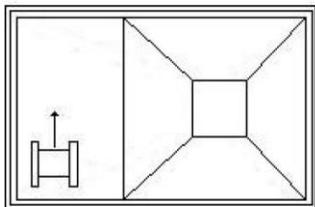
SPOT PRO 100 nettoie également les parois de votre bassin. Des configurations rendent la montée aux parois impossible pour le robot : lorsque le rayon de courbure est trop étroit ou lorsque les carreaux sont glissants à cause de microalgues ou d'autres substances organiques.

La saleté et les débris ont tendance à se déposer sur le sol de la piscine, la montée sur les parois s'avère parfois inutile : cette fonction peut être exclue à la demande de la programmation SPOT PRO 100, le robot ne fonctionnera que sur le fond du bassin.

4. Comment utiliser votre SPOT PRO 100 ?

A. Immersion du robot

- Le chariot et le boîtier de commande du SPOT PRO 100 devront être placés de façon que le robot puisse atteindre tous les coins du bassin tout en restant à 3,5 mètres du bord.
- Veillez à bien dérouler l'ensemble du câble auto flottant au bord de la piscine, en évitant les boucles, avant d'immerger l'appareil.
- Immerger le câble et le robot. Mettez le nettoyeur dans l'eau en premier lieu en suivant les étapes simples décrites dans ce manuel.
- La position de départ idéale est d'un tiers du côté le plus long (voir dessin ci-dessous):



- Prenez le robot en le tenant par la poignée, puis assurez-vous que tout l'air à l'intérieur est évacué (retournez-le si nécessaire). Le nettoyeur se déplacera ensuite au fond du bassin ; le logo SPOT (c'est-à-dire l'avant du robot) doit faire face au côté opposé ; si vous utilisez les brosses PVA, attendez qu'elles soient suffisamment humides et ramollies (si les brosses sont très sèches ou neuves, il est parfois nécessaire d'attendre plusieurs minutes).
- Il est indispensable que l'appareil descende seul et se pose à plat sur le fond du bassin.



INFORMATIONS IMPORTANTES !

- **Ne pas faire fonctionner le robot SPOT PRO 100 en dehors de l'eau, ceci pourrait endommager les joints de pompe et moteurs, et annuler automatiquement la garantie constructeur.**
- **N'autoriser aucune baignade lorsque votre SPOT PRO 100 est dans la piscine.**
- **Chaque fois que vous placez le robot dans l'eau, vérifiez soigneusement toutes les pièces mobiles et assurez-vous qu'aucun corps étranger - en particulier dans la turbine, les chenilles, les courroies de traction et les brosses - ne gêne le bon fonctionnement.**

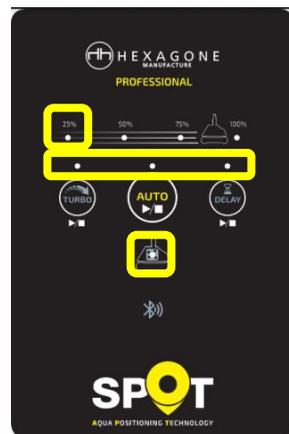
B. Mode automatique

L'appareil SPOT PRO 100 permet d'éviter toutes les opérations mineures qui étaient en général nécessaires lors de la sélection et de la configuration du programme le mieux adapté au nettoyage de votre bassin.

Maintenant, grâce au mode AQUA POSITIONNING TECHNOLOGY, toutes les opérations de programmation sont effectuées par le SPOT PRO 100 de manière automatique, sans action de l'utilisateur. Le mode AQUA POSITIONNING TECHNOLOGY est paramétré par le fabricant et commence dès la mise en marche de l'appareil.

Mise en route

1. Connectez le câble de l'aspirateur au boîtier de commande à l'aide de la fiche carrée en tenant compte de l'orientation (détrompeurs).
2. Connectez le panneau de commande au secteur.
3. Attendre 10 sec d'initialisation système (vous verrez les LED des 3 boutons de démarrage qui clignotent)
4. Quand les LED sont éteintes, vous pouvez choisir le démarrage désiré



Démarrage d'un programme

Lors du choix de programme en appuyant sur la touche concernée :

- la diode de début de nettoyage commence à clignoter
- la diode du programme choisit s'allume de manière fixe
- la diode d'indication de filtre plein clignote

Le SPOT PRO 100 commencera à bouger, va atteindre le côté opposé du bassin et intégrera les données relatives à la taille du bassin au fur et à mesure. Le SPOT PRO 100 peut ne pas se déplacer en ligne droite, cela n'est pas dû à une défaillance de la machine elle-même mais à des contraintes externes résultant du mouvement du câble, des turbulences dans l'eau de la piscine ou des obstacles éventuels. Le SPOT PRO 100 détermine et enregistre le programme de travail approprié pour le nettoyage du bassin et exécute ce programme pendant la durée de travail prédéterminée.

L'utilisation de la radiocommande n'est pas possible pendant le mode automatique.

En appuyant sur le bouton STOP de la radiocommande pour arrêter le cycle de nettoyage, le SPOT PRO 100 s'arrête. Vous pourrez alors utiliser votre SPOT PRO 100 en mode MANUEL.

Arrêt d'un programme

Pour arrêter votre robot, soit le débrancher, soit appuyer sur la touche du programme en cours, dans ce cas alors :

- arrêt des diodes de suivi de nettoyage
- la diode du programme choisit s'éteint
- la diode d'indication de filtre plein clignote

Fonction start/stop

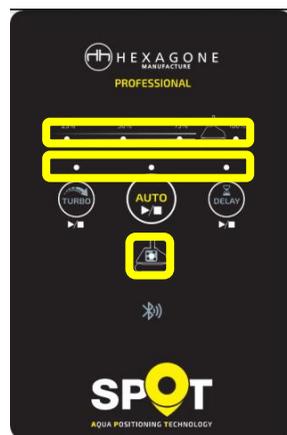
Les 3 touches de départ de programme permettent l'arrêt à tout moment du programme en cours.

Une nouvelle pression sur la touche du programme le fera redémarrer au début de son cycle

Montée de parois

La fonction est paramétrée en usine. Une modification pourra être possible lors d'une révision usine de votre appareil.

Ou par intervention d'un distributeur ayant les accès le permettant.



IMPORTANT !

Il existe certaines piscines dont la forme, le fond du bassin (ex : îlot central, hauteur élevée de la bouche de fond...) ou des données environnementales telles que la température (ex : eau à 10°C...) ou la nature chimique de l'eau (ex : taux de salinité (NaCl) très important, prolifération d'algues en permanence...) font que le SPOT PRO 100 ne pourra fonctionner en mode AUTOMATIQUE. Vous le constaterez par un programme quotidien très court. Veuillez nous consulter pour plus de détails.

C. Mode manuel

Ce mode permet à l'utilisateur de diriger le robot à l'aide de la radiocommande.

Brancher le robot au boîtier de contrôle puis brancher le boîtier de contrôle sur l'alimentation secteur, attendre la phase d'initialisation de l'appareil (LED clignotantes des boutons de départ, voir explication dans la partie mode automatique). Vous pouvez alors démarrer en radiocommande.

Si votre robot est en mode automatique vous pouvez le faire passer en mode manuel en appuyant sur le bouton STOP.

Le robot peut être dirigé en manuel soit

- avec la radiocommande.
- avec un téléphone portable sur lequel vous aurez installé l'application correspondante.

Utilisation de la radiocommande

L'avant se repère grâce à la présence logo sur le capot de l'aspirateur.

Il existe différentes touches sur votre radiocommande :

- les « 4 flèches directionnelles » correspondent à l'orientation souhaitée pour le robot, pour avancer, reculer ou tourner le robot, vous devez appuyer sur l'une des 4 flèches.
- La flèche du « haut » correspond à la marche avant du robot.
- La flèche du « bas » correspond à la marche arrière du robot.
- un appui sur la direction en cours « haut » ou « bas » permet de passer de la vitesse normale à la vitesse rapide et inversement
- Les flèches « gauche » et « droite » correspondent à la rotation du robot : restez appuyé tant que vous voulez tourner. (Attention à ne pas enrouler votre câble)

- La touche «360°» de la radiocommande correspond à un nettoyage sur place (un tour dans un sens puis l'autre) permettant ainsi de nettoyer un endroit très précis, tel qu'une bouche d'aspiration.

- Le bouton «DELAY» permet de lancer le robot en automatique départ différé.

- Le bouton «AUTO» permet de lancer le robot en automatique départ immédiat.

- L'indicateur de pile s'allume à chaque pression sur une touche.
Pensez à changer vos piles AA régulièrement (tous les ans)

- Le bouton «STOP» permet d'immobiliser complètement le robot, prêt à sortir de l'eau ou à l'enclencher en automatique.

- En appuyant sur les boutons «AUTO» et «DELAY», vous ne pouvez pas revenir en radiocommande sans avoir appuyé sur STOP au préalable.



IMPORTANT !

Lors de la première mise sous tension de l'appareil, il est conseillé d'exécuter chaque fonction manuelle pendant au moins deux minutes avant de commencer toute programmation automatique (test).

Utilisation du mode Bluetooth®

Après avoir téléchargé et installé votre application, vous pouvez la démarrer. A titre d'information le logo 2019 est :



Vous devrez alors :

1. Connectez votre téléphone sur le robot (branché sur le boîtier électronique lui-même raccordé au secteur) à proximité en appuyant sur « DISCONNECTED ! ».
2. Sélectionnez l'appareil correspondant au votre.
3. Vous pouvez maintenant utiliser votre appareil en mode radiocommande Bluetooth suivant les mêmes fonctionnalités que la radiocommande

Fonctionnement de l'interface :

Elle est identique à celle de la radiocommande
(voir page précédente)



5. Nettoyage et entretien

A. Que faire après l'utilisation

Commencez par débrancher le boîtier de commande du secteur.

Ramenez le robot à vous en tirant doucement sur le câble. Pour le sortir du bassin tirez le **par la poignée** et non plus par le câble et laissez l'eau s'évacuer.

Retirez immédiatement le porte-filtre et le sac filtrant, lavez-les à l'eau douce et rincez votre SPOT PRO 100. Enroulez le câble. Si une torsion se produit sur le câble, retirez-la (comme vous le feriez avec une rallonge), puis rangez le robot.



ATTENTION !
Toute manipulation sur le robot nécessite absolument le fait que le robot soit débranché totalement du secteur.

B. Nettoyage du sac filtrant

Pour un nettoyage adapté du sac filtrant :

1-Éteignez le nettoyeur de piscine en appuyant sur le bouton I du panneau de commande.

2-Basculez le robot.

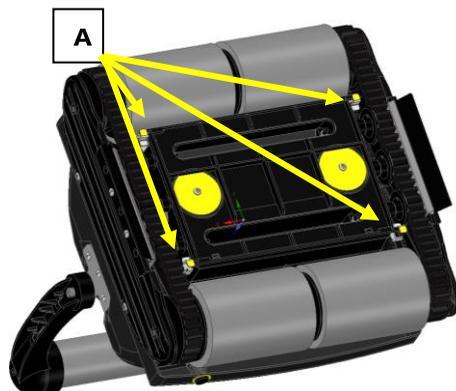
3-Déverrouiller les loquets inox "A"

4-Retirez le porte-filtre noir.

5-Sortez le sac filtrant et nettoyez-le avec un jet d'eau claire puissant ou si nécessaire à l'eau légèrement savonneuse. Dans ce cas, le rincer abondamment.

Ne pas l'essorer, ne pas le passer à la machine à laver.

Ne pas nettoyer avec un nettoyeur haute pression.



LOQUET INOX

Ouvert

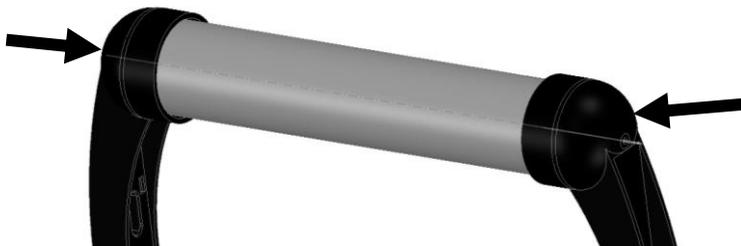


Fermé



6-Remettez tout en place ; remontez le porte-filtre et veillez à respecter le sens de montage (détrompeur). Le robot doit être nettoyé régulièrement à l'eau claire et vous devez contrôler et éventuellement enlever les déchets coincés dans l'entraînement ou dans la turbine. Aucune pièce mécanique externe ne nécessite de graissage ou d'entretien particulier.

Les détecteurs en inox placés sur le côté du bras flottant ont besoin d'un nettoyage périodique : utilisez une solution eau-vinaigre ou tout autre produit détartrant. Ne pas utiliser d'acides forts.



Veuillez également noter que le nettoyeur N'EST PAS CONÇU POUR ÊTRE UTILISÉ DANS L'EAU DE MER. En cas d'utilisation dans de l'eau salée, lavez-le abondamment à l'eau claire chaque fois qu'il est extrait de l'eau. Nous recommandons également que toutes les pièces susceptibles d'être corrodées soient vérifiées par un technicien en fin de saison.

C. Maintenance préventive

Un entretien annuel de fin de saison s'avère prépondérant afin d'éviter les dépôts et la détérioration dus à l'eau et à la saleté et pour permettre une économie sur le long terme.

Le SPOT PRO 100 bien entretenu entraînera de façon certaine une augmentation de sa durée de vie, plus d'économie et de sécurité.

D. Pièces d'usure – durée de vie

Numéro d'article	DESIGNATION	Durée de vie en heure
D00009N000	ROULEAU AVEC ROULEMENT	1500
D00009N700PVA	ROULEAU AVEC PVA GRISE AVEC ROULEMENT	VOIR COMPOSANT
DB0005N000	COURROIE DE TRANSMISSION	1500
DB0009N950	CHENILLE SURMOULÉE NOIRE SPOT	1500
DC0002N000	MOUSSE PVA	750
DC0051N000-0160	BROSSE LATÉRAL (SUR QS0109N000)	750
EEA129N000	PILE AA	Non défini
F00003N000-180	FILTRE SAC STANDARD 180 MICRON	500
QV0004N000	ROULEMENT PLASTIQUE ROULEAU	1500

Le remplacement des piles est à la charge du client et aucune garantie ne peut y être appliqué sauf dégats ou non fonctionnement constaté à la livraison

6. Conseils d'utilisation et résolution de problèmes

Votre sécurité :

Votre robot aspirateur SPOT PRO 100 a été fabriqué en conformité avec les normes les plus rigoureuses. Pour profiter de votre appareil en toute sécurité, respectez les consignes de sécurité indiquées dans la notice.

- Ne raccordez le coffret de commande qu'à une prise de courant équipée d'une borne de terre et protégée par un dispositif de protection à courant différentiel résiduel de 30 mA maximum.
- Afin d'éviter tout risque de choc électrique, ne jamais ouvrir le boîtier de command. Faites appel à un technicien qualifié.
- Ne jamais essayer de réparer le câble d'alimentation secteur. Contactez le Service Après-Vente pour le faire remplacer par la pièce détachée d'origine afin d'éviter tout danger.

Conseils d'utilisation :

Utilisez votre robot aspirateur SPOT PRO 100 aussi souvent que possible : vous profiterez pleinement d'un bassin toujours propre et le sac filtre se colmatera moins vite.

- Ne jamais utiliser le robot dans une eau dont on ne voit pas le fond ou avec un taux d'algues trop important.
- Conservez l'emballage d'origine pour ranger le robot en hiver.
- Stocker le robot dans un local ventilé, hors gel, et ne comprenant pas de produits chimiques et acides.
- Ne pas utiliser le nettoyeur pour mélanger ou aspirer des produits chimiques au fond de la piscine.
- Ne laissez pas le nettoyeur, la radiocommande ou le boîtier de commande au soleil.
- Enlevez ou tirez les échelles murales.
- Toutes les vérifications et modifications doivent être effectuées uniquement par du personnel autorisé.
- La radiocommande ne résiste pas à l'eau, ne la plongez pas dans l'eau et ne la laissez pas au soleil (la chaleur peut endommager le module).
- Pour un meilleur nettoyage du fond de la piscine, ne commencez à travailler que lorsque la piscine est vide depuis un certain temps et que la saleté est complètement retombée au sol.



Ne jamais démarrer la machine hors eau. Pour arrêter immédiatement la machine, appuyer sur le programme démarré ou STOP de la radiocommande, ou débrancher la fiche d'alimentation du secteur.

En cas de problème :

A. Le robot glisse et ne fait pas de bonnes trajectoires

Il peut y avoir 3 causes :

- Le sac-filtre est plein ou encrassé : il suffit de le nettoyer.
- Bien que l'eau paraisse limpide, il y a des algues microscopiques, non visibles à l'œil nu, qui rendent le sol glissant et empêchent le robot de rouler correctement. Baisser légèrement le pH (entre 7 et 7.3) et faire alors une chloration de choc. Surtout ne pas laisser le robot dans l'eau pendant le traitement choc.
- Le robot a un problème au niveau de son entraînement, rouleau ou moteur, et n'a plus assez de puissance pour permettre de rouler => contactez votre revendeur.
- Contrôler l'état des courroies et chenilles pouvant être à nettoyer ou à remplacer.

B. Le robot n'exécute aucun mouvement

Vérifiez que la prise de courant, sur laquelle le boîtier de commande est raccordé, est bien alimentée.

Vérifiez que :

- Le fusible de l'armoire électrique soit bien fonctionnel (accessible sur le côté du boîtier de commande sans avoir à l'ouvrir).
- Vous avez branché le robot sur le boîtier de commande **avant** de raccorder le boîtier de commande au secteur
- Que vous avez bien branché le câble auto-flottant au boîtier de commande.

Si le problème persiste => contactez votre revendeur.

C. L'efficacité du nettoyage semble diminuer

Vérifier que le filtre ne soit pas sale, saturé ou percé.

- S'assurer que la pompe d'aspiration fonctionne et que la turbine n'est pas bloquée par un objet.
- Contrôlez l'état des brosses et des roues.
- Vérifiez que le câble n'est pas trop torsadé et ne fait pas trop de boucles lors du fonctionnement.
- Il peut arriver qu'une partie de la piscine ne soit pas parfaitement nettoyée après l'exécution du programme automatique de votre robot. Si, à la fin du cycle de travail, la piscine a encore besoin d'être nettoyée, redémarrez le programme automatique mais à partir du mur opposé. Dans ce cas, vous pouvez également utiliser le mode manuel pour parfaire le nettoyage, en très peu de temps.

D. L'appareil reste en équilibre sur un rebord de marche

Votre robot est équipé de brosses latérales dans certaines conditions spécifiques de marche il peut être nécessaire de retirer ses brosses pour éviter que l'appareil ne reste bloqué sur un nez de marche.



Malgré une étude minutieuse des trajectoires possibles du nettoyeur, le câble peut se torsader en raison de la forme du bassin, d'obstacles, d'un écoulement d'eau spécifique dans le bassin ou d'autres facteurs externes. Ce n'est pas une panne de machine ; retirez le nettoyeur de l'eau et déroulez le câble, sinon le nettoyeur ne peut pas fonctionner correctement.

7. Votre garantie

Les présentes conditions correspondent aux lois françaises en vigueur à la date du présent document.

A. Conditions

Nous garantissons que tout matériel est techniquement irréprochable et exempt de défaut de matière ou de fabrication et qu'il correspond à l'évolution de la technique et aux règles de l'art en vigueur au moment de sa mise sur le marché. Des modifications technologiques ultérieures faites sur nos produits, dues à l'avancée technologique, ne peuvent donner lieu à une intervention de notre part. La garantie est limitée à la réparation ou au remplacement de l'appareil, si un défaut de conformité est reconnu.

Le choix de la solution est laissé à notre initiative, sachant qu'aucune mise en œuvre de la garantie ne saurait être supérieure au préjudice direct subits et ne pourrait entraîner de frais déraisonnables à la charge du vendeur ou du fabricant. La garantie est annulée de plein droit si l'appareil a subi l'intervention d'un tiers, étranger à nos ateliers ou d'un réparateur non agréé par Hexagone Manufacture, ou si des modifications ont été apportées sans notre accord écrit. La garantie est également annulée de plein droit en cas d'utilisation ou d'entretien non conforme à la notice d'utilisation accompagnant l'appareil lors de son achat. Toute garantie légale telle que celle décrite dans l'article 1641 du Code Civil s'applique. Tout texte qui entrerait en vigueur après l'édition de la présente garantie, et dont les termes seraient d'ordre public, s'appliquerait automatiquement même s'il est différent des présentes.

Sont exclus de la garantie :

- Le remplacement des pièces d'usure comme les chenilles, les brosses, les mousses, les roulements, les rouleaux, les clapets, les courroies, les sacs filtrants. Sauf dégâts ou non fonctionnement constaté à la livraison.
- Les piles sont à la charge du client, aucune garantie ne peut y être appliqué sauf dégâts ou non fonctionnement constaté à la livraison
- Les dégâts électriques causés par la foudre ou un mauvais raccordement électrique.
- La casse due à des chocs.
- Toute panne relative ou non au remplacement de pièces par des pièces qui ne sont pas d'origines.
- Les problèmes survenus par une non-conformité aux règles de la notice d'utilisation. En aucun cas, la réparation ou le remplacement effectué au titre de la garantie ne peut avoir pour effet de proroger ou de renouveler le délai de garantie de l'appareil.

B. Durée de la garantie

La durée de la garantie est fixée à 2 ans à partir de la date de facturation au premier utilisateur

C. Objet de la garantie

Pendant la période de garantie définie ci-dessus, toute pièce reconnue défectueuse sera remise en état ou échangée par le constructeur par une pièce neuve ou en état de bon fonctionnement.

Sous réserve de toutes dispositions légales françaises d'ordre public qui pourraient entrer en vigueur après l'édition de la présente garantie, les frais de déplacement et de main d'œuvre seront à la charge de l'utilisateur.

En cas de retour en atelier, les frais de transport aller-retour seront à la charge de l'utilisateur, les frais de main d'œuvre restent à la charge du constructeur. L'immobilisation et la privation de jouissance d'un appareil en cas de réparation éventuelle ne sauraient donner lieu à indemnités. En tout état de cause, la garantie légale du vendeur continue à s'appliquer en vertu de l'article 4 du décret n° 78-464 du 24 Mars 1978.

D. Avaries de transport

Les appareils voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. Il appartient à celui-ci, avant de prendre livraison de l'appareil, de vérifier qu'il est en parfait état. Notre responsabilité ne saurait être engagée à ce sujet.

E. Conformité

Cet appareil a été conçu et construit selon les normes suivantes :

- NF C15-100 Alimentation en très basse tension de sécurité
- NF EN 61000-6-3 Mars 2007 Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-3 : normes génériques - Norme sur l'émission pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère
- NF EN 60335-2-41 Janvier 2005 Appareils électrodomestiques et analogues - Sécurité - Partie 2-41 : règles particulières pour les pompes.

Note complémentaire au marquage CE

Le robot aspirateur SPOT PRO 100 est marqué CE selon les directives :

- Directive machines 2006/42/CE
- Compatibilité électromagnétique CEM: 89/336/CEE - 93/68/CEE
- Basse Tension 2014/35/UE.

Le produit a été testé dans les conditions normales d'utilisation.

8. Générique des contrôles

Appliqués sur l'appareil N° de série _____

Etape	Contrôles	Initiales Opérateur	
A	Tests Robot		Ok
B	Tests Chariot		Ok
C	Tests Alimentation		Ok
D	Contrôle emballage		Ok

La vérification des contrôles a été menée par

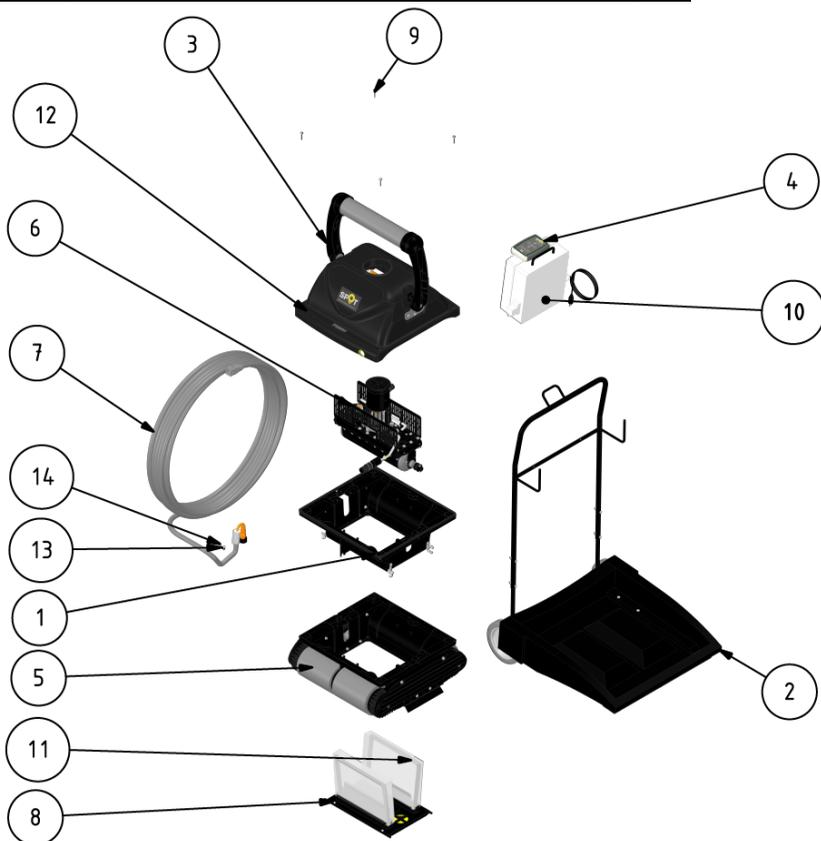
Signature:

Date:

9. Pièces détachées et nomenclature

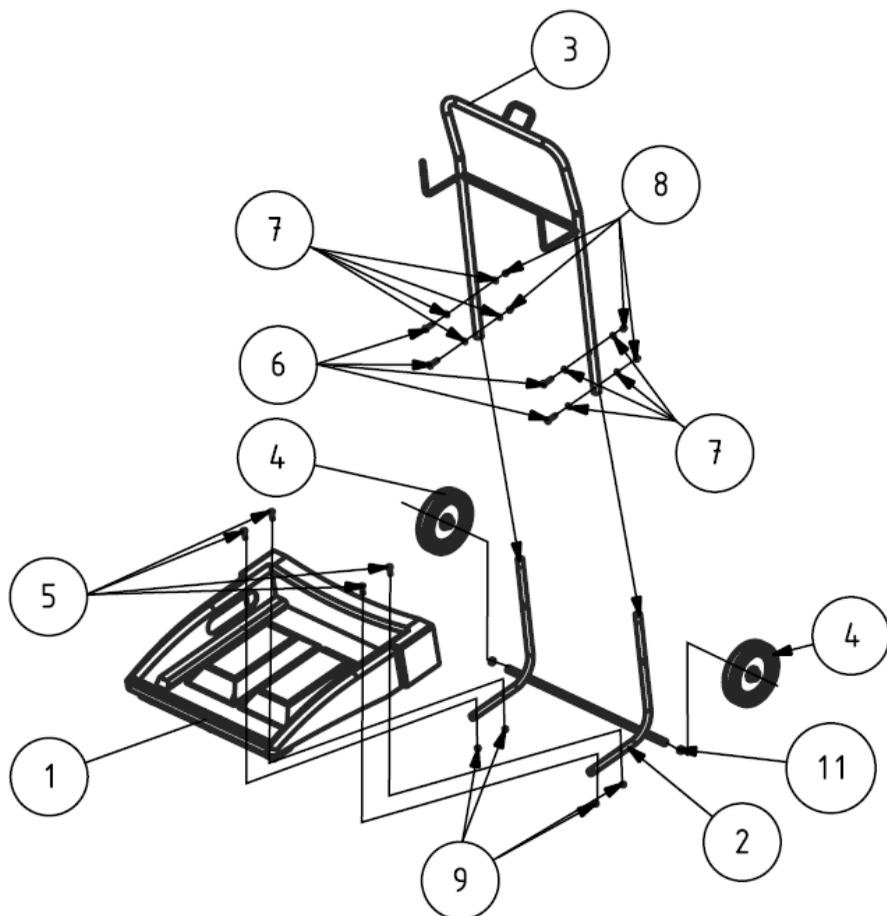
A. Le robot

NUMERO	NUMERO DE PIECE	QTE
1	AA0002N001 BASE ROBOT	1
2	K00017N000 CHARIOT SPOT	1
3	B00009N950 BRAS SPOT 100-150 NOIR COMPLET	1
4	EG0003N000 RADIOCOMMANDE ROBOT SPOT	1
5	VOIR DETAIL SUR PLAN XYGPSP100-TRACTION	1
6	VOIR DETAIL SUR PLAN XYGPSP100-BLOC MOTEUR	1
7	C0CB30N700 CABLE AUTOFLOTTANT GRIS 30M SPOT	1
8	FB0008N000 SUPPORT FILTRE	1
9	VNFE25129-4-25-A4 VIS TETE POELIER PLATE INOXA4 - 4 PAR 25	4
10	EK0503N000-F ARMOIRE ELECTRONIQUE SPOT	1
11	F00003N000-180 FILTRE SAC STANDARD 180 MICRON	2
12	H00004N9C0 CAPOT IPPO NOIR CARBONE COMPLET	1
13	QN0001N000 ATTACHE CABLE INTERNE ROBOT	1
14	VDIN7981-3.5-13 VIS TOLE CYLINDRIQUE CRUCIFORME LARGE 3.5 PAR 13 - INOXA2	2

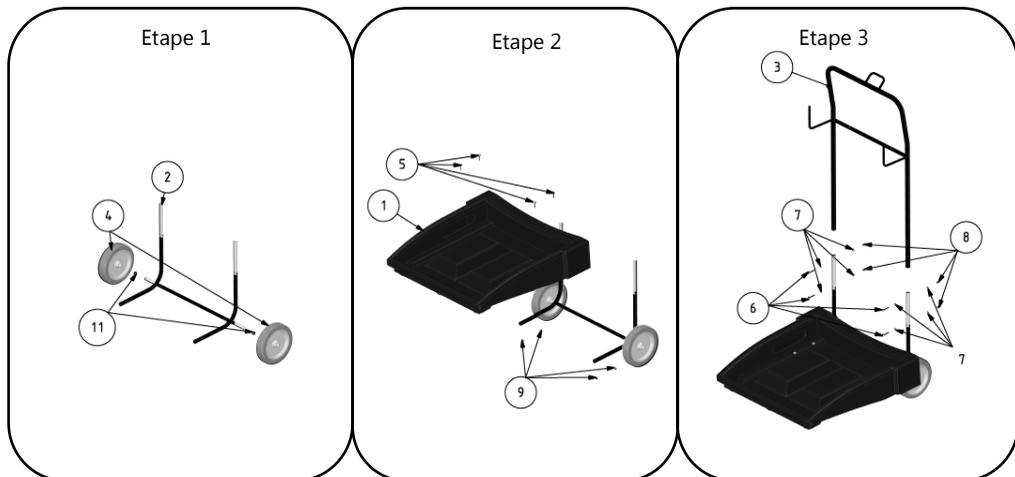


B. Le chariot et son montage

NUMERO	NUMERO DE PIECE	QTE
1	KA0042N950 BASE NOIR CHARIOT SPOT	1
2	KA0039N001 STRUCTURE AXE DE ROUE DE CHARIOT CROCO +100	1
3	KA0040N001 STRUCTURE POIGNEE CHARIOT CROCO +100	1
4	DD0002N000 ROUE DE CHARIOT CROCO	2
5	VNFE25129-4-20-A4 VIS TETE POELIER PLATE INOXA4 - 4 PAR 20	4
6	VNFE25129-4-25-A4 VIS TETE POELIER PLATE INOXA4 - 4 PAR 25	4
7	VDIN125A-M4-A4 RONDELLE PLATE M4 MEDIUM - INOXA4	8
8	VDIN1587-M4-A4 Ecrou borgne inox A4 M4	4
9	VDIN985-M4-A4 Ecrou frein inox A4 M4	4
10	QG0025N000 = 1cm	2
11	QE0007N000-12.8-18.0-15MM ENTRETOISE D12.8XD18.0X15mm	2

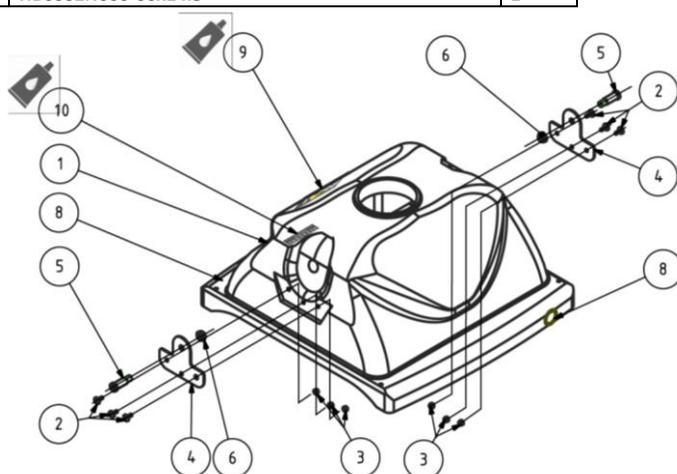
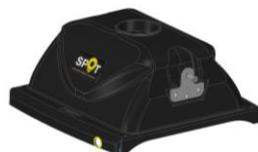


Montage du chariot



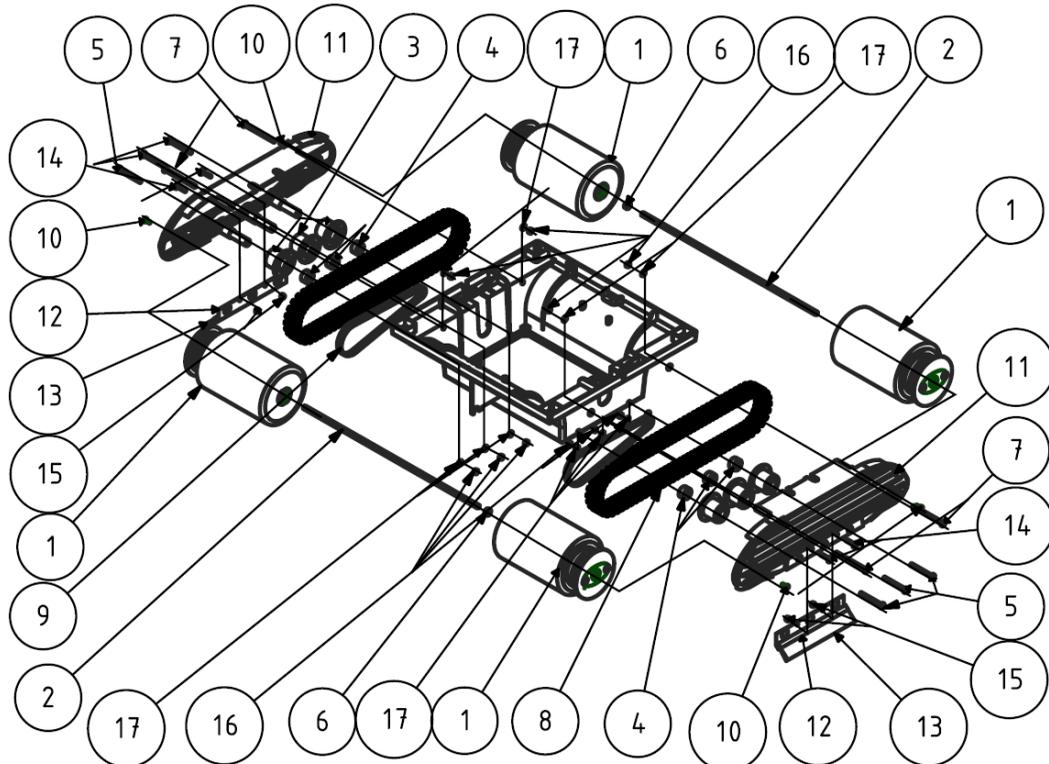
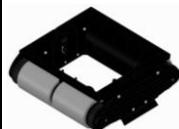
C. Le capot

NUMERO	NUMERO DE PIECE	QTE
1	HA0002N9C0 CAPOT IPPO NOIR CARBONE NU	1
2	VNFE25129-4-10 VIS TETE POELIER INOXA2 - 4 PAR 10	6
3	VDIN985-M4-A4 Ecrou frein inox A4 M4	6
4	HA0003N000 TOLE ARTICULATION BRAS SUR IPPO	2
5	VD0002N000 VIS SPECIALE M8 FIXATION BRAS	2
6	VDIN985-M8 Ecrou frein inox A2 M8	2
7	VDIN125A-M5-L-A4 RONDELLE PLATE M5 L INOX A4	6
8	HB0003N300-D19-25 STICKER IR FOR SPOT	2
9	HB0006N100-90x50	1
10	HB0002N000-60x14.5	1



D. La traction

NUMERO	NUMERO DE PIECE	QTE
1	DD0009N700PVA ROULEAU SPOT AVEC PVA GRISE	4
2	DF0002N000 AXE HEXAGONAL DE ROULEAU	2
3	QA0007N000 POULIE GUIDAGE	6
4	QE0012N000 ENTROISE DE POULIE GUIDAGE D20x12	6
5	VDIN7985-5-50 VIS TETE CYLINDRIQUE CRUCIFORME 5 PAR 50 - INOXA2	6
6	QE0013N000 ENTRETOISE ROULEAU	2
7	VDIN7985-5-70 VIS TETE CYLINDRIQUE CRUCIFORME 5 PAR 70 - INOXA2	4
8	DB0009N950 CHENILLE SURMOULEE NOIRE SPOT	2
9	DB0005N000 COURROIE DE TRANSMISSION	2
10	VDIN7985-4-10-A4 VIS TETE CYLINDRIQUE CRUCIFORME 4 PAR 10 - INOXA4	4
11	AB0005N950 FLASQUE NOIRE ROBOT SPOT	2
12	QS0109N000 PROFIL SUPPORT POUR BROSSE SPOT (DC0051N000-0160)	2
13	DC0051N000-0160 BROSSE STRIP LONGUEUR DE POIL 25MM POUR SUPPORT TYPE QS0109N000 (SS)	2
14	VNFE25129-4-20-A4 VIS TETE POELIER PLATE INOXA4 - 4 PAR 20	4
15	VDIN985-M4-A4 Ecrou frein inox A4 M4	4
16	VDIN985-M5-A4 ECROU FREIN INOX M5 - INOXA4	10
17	VDIN125A-M5-A4 RONDELLE PLATE M5 MEDIUM - INOXA4	20

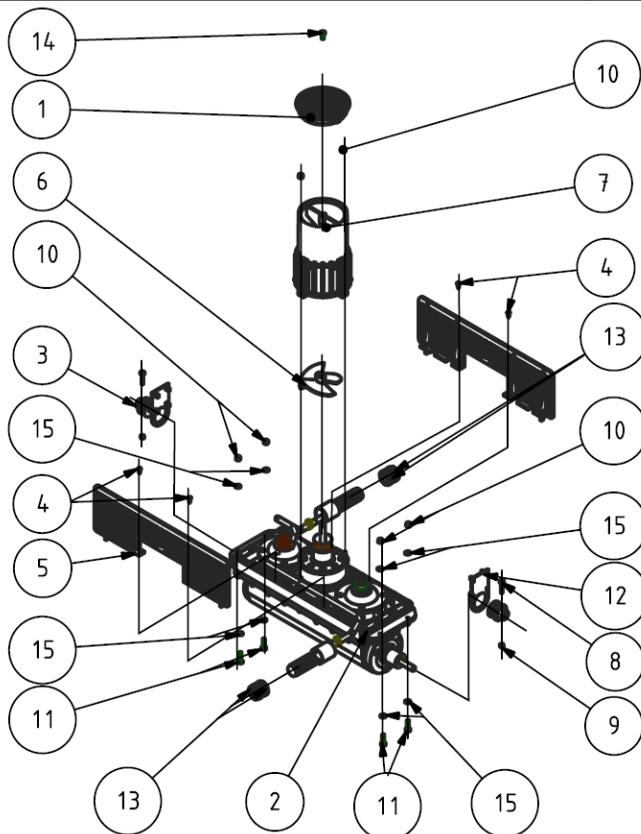


HEXAGONE
MANUFACTURE

26

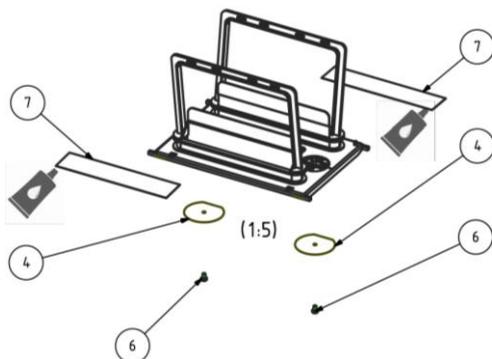
E. Le bloc moteur

NUMERO	NUMERO DE PIECE	QTE
1	PB0008N000 DIFFUSEUR PLASTIQUE	1
2	M00032N000 BLOC MOTEUR SPOT	1
3	QA0008N000 POULIE CRANTEE	2
4	VBAT320 VIS A BOIS TETE CYLINDRIQUE TORX M3 L20 INOX A4	4
5	AF0004N000 GRILLE DE PROTECTION POMPE	2
6	PB0007N000 TURBINE PLASTIQUE	1
7	PB0009N000 SUPPORT DIFFUSEUR PLASTIQUE YOYO	1
8	VDIN7985-3-20 VIS CRUCIFORME 3 PAR 20 - INOXA2	2
9	VDIN985-M3 Ecrou frein inox A2 M3	2
10	VDIN985-M4-A4 Ecrou frein inox A4 M4	6
11	VDIN7985-4-16 VIS CRUCIFORME 4 PAR 16 - INOXA2	4
12	MB0014N000 CALE FIXATION BLOC MOTEUR	2
13	VEPM18 Ecrou M18 plastique	4
14	VDIN7985-4-10-A4 CRUCIFORME 4 PAR 10 - INOXA4	1
15	VDIN125A-M4-A4 RONDELLE PLATE M4 M - INOXA4	8



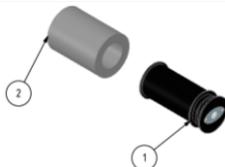
F. La filtration

NUMERO	NUMERO DE PIECE	QTE
4	JD0005N000 CLAPET EVACUATION CROCO SPOT	2
6	VDIN7985-6LOB-5-8-A4	2
7	JD0004N000 CLAPET ANTI-RETOUR SUR CROCO SPOT	2

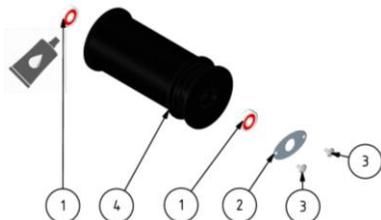


G. Les rouleaux et revêtements

NUMERO	NUMERO DE PIECE	QTE
1	D00009N000 ROULEAU CROCO AVEC ROULEMENT	1
2	DC0002N000 MOUSSE PVA POUR CROCO	1



NUMERO	NUMERO DE PIECE	QTE
1 *	QV0004N000 ROULEMENT A MEPLAT PLASTIQUE	2
2	QD0022N000 OBTURATEUR ROULEAU CROCO SPOT	1
3	VNFE25129-5-10-A4 VIS TETE POELIER PLATE INOX A4 - 5 PAR 10	2
4	D00004N000 ROULEAU PLASTIQUE	1



* attention le roulement est collé à l'aide de colle cyanoacrylate sur la bague extérieure uniquement

10. Conditions Générales de Vente Hexagone Manufacture

I DISPOSITIONS GENERALES DE VENTE :

I.1. APPLICATION ET OPPOSABILITE DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur (ci-après "le Client") avec le tarif Hexagone Manufacture S.A.S. en cours de validité pour lui permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client à ces CGV. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'Hexagone Manufacture S.A.S., prévaloir sur les CGV. Toute condition contraire opposée par le Client sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Hexagone Manufacture S.A.S., quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait qu'Hexagone Manufacture S.A.S. ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. Ces CGV prévalent sur les éventuelles conditions générales du Client. Ces CGV s'appliquent pour tous pays.

I.2. COMMANDE :

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur nos tarifs, et accepté par Hexagone Manufacture S.A.S.. Les offres faites par nos agents ou téléphoniquement ne constituent un engagement de notre part qu'après notre confirmation écrite. Le Client sera réputé être d'accord avec le contenu de notre confirmation si, dans les huit (8) jours, il ne nous a pas fait part dans un écrit Recommandé avec Accusé de Réception de ses observations éventuelles. A défaut de toute observation écrite, la commande aura un caractère irrévocable. Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord d'Hexagone Manufacture S.A.S..

I.3. EXECUTION DES COMMANDES :

Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment sur nos produits, toutes modifications ou améliorations que nous jugeons utiles, sans que jamais cela puisse justifier de la part du Client une annulation de commande, ni nous obliger à apporter des modifications ou améliorations sur les produits précédemment livrés.

I.4. ANNULATION DE COMMANDE :

Aucune annulation de commande de nos Clients ne pourra se faire sans notre accord préalable et exprès. Dans le cas où Hexagone Manufacture S.A.S. accepterait l'annulation d'une commande l'acompte qui aura été versé par le Client nous restera acquis à titre de dédommagement.

I.5. LIVRAISON :

Les livraisons sont effectuées par la remise de la marchandise soit directement au Client soit à un transporteur.

1.5.1. DELAIS DE LIVRAISON :

Les délais de livraison ainsi que les délais de transport sont donnés au cas par cas et à titre purement indicatif et sans garantie. Sauf convention formelle contraire, ils ne constituent jamais un engagement de notre part. Tout retard dans la livraison ne pourra constituer une cause de résiliation de la commande, ni ouvrir droit au versement de pénalités, dommages et intérêts, retenues, compensation, annulation de commande en cours ou refus de la marchandise ou à une indemnité quelconque. Si en cas de force majeure, et notamment : incendie, inondation, arrêts de travail quelconques, bris de machine, guerre, émeute, réquisition, réduction autoritaire des importations, accident ou retard de fabrication chez nos fournisseurs, retard dans les transports de marchandises, ainsi qu'en cas de survenance de tout événement indépendant de notre volonté empêchant l'exécution du contrat dans des conditions normales, la fabrication et/ou l'expédition étaient empêchées ou retardées nos obligations contractuelles seront suspendues tant que le cas de force majeure existe, sans responsabilité d'Hexagone Manufacture S.A.S., même si un délai ferme a été souscrit. Si le cas de force majeure perdure pendant plus de quarante-cinq (45) jours, la partie la plus diligente pourra, si elle le souhaite, annuler la commande affectée par le cas de force majeure sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

1.5.2. TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert au Client des risques de perte, de vol ou de détérioration des marchandises vendues ainsi que des dommages qu'elles pourraient occasionner s'effectue dès leur prise en charge par le transporteur. Le Client reconnaît, en conséquence, devoir souscrire une assurance garantissant les risques nés à compter de la remise des marchandises au transporteur pour livraison.

1.5.3. TRANSPORT

Sauf stipulation contraire, l'expédition est faite par nos transporteurs agréés avec une facturation des frais de port au Client en sus du prix de la marchandise. Hexagone Manufacture S.A.S. ne peut être tenue responsable des dommages en cours de transport ou de déchargement. Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du Client même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port ou contre-remboursement. Il appartient au Client de vérifier le bon état des marchandises au moment de la livraison. Cette vérification doit également porter sur la qualité, les quantités et les références des marchandises ainsi que sur leur conformité à la commande. Il appartient au Client de formuler, le cas échéant, toutes réserves au transporteur concernant des marchandises manquantes et/ou détériorées, le type de dommage et son importance.

Ces réserves devront être notifiées par le Client au transporteur par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois (3) jours, non compris les jours fériés, de la réception desdites marchandises (article L133-3 du Code de commerce français) ; une copie devra être adressée simultanément à Hexagone Manufacture S.A.S.. Tout recours ne pourra s'effectuer qu'auprès du transporteur. Lorsque, conformément aux usages du commerce, Hexagone Manufacture S.A.S. procède à des opérations accessoires de transport, telles que chargement, bâchage, arrimage, souscription d'une police d'assurance, formalités douanières, etc... elle n'agit qu'en qualité de mandataire du destinataire qui conserve à sa charge, les frais, risques et périls de ces opérations.

I.6. RECLAMATION ET RETOUR DE MARCHANDISES

Sans préjudice des dispositions à prendre par le Client vis-à-vis du transporteur telles que décrites à l'article 1.5.3., en cas de vices apparents ou de manquants, toute réclamation, quel qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par Hexagone Manufacture S.A.S. que si elle est effectuée par écrit, par lettre recommandée avec AR, dans le délai de quinze

(15) jours de la date de livraison. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué sans notre accord exprès et pour des marchandises rendues dans un parfait état de revente. Le Client devra laisser à Hexagone Manufacture S.A.S. toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du Client. Toute marchandise retournée sans notre accord sera tenue à la disposition du Client et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Le retour justifié fera l'objet d'un remplacement par la marchandise qu'Hexagone Manufacture S.A.S. jugera la mieux adaptée aux exigences du Client, ou en cas d'impossibilité de notre part d'un avoir au profit du Client après vérification qualitative de la machine retournée, et ce à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages et intérêts, déduction faite du prix des accessoires consommables, des équipements manquants et des frais de remise à l'état neuf. Dans le cas où Hexagone Manufacture S.A.S. accepterait le retour d'une marchandise conforme aux exigences initiales du Client, le prix d'achat de ladite marchandise sera restitué au Client à une hauteur maximale de 75% de la valeur de facturation.

I.7. PRIX ET PAIEMENT

1.7.1. Les prix, renseignements et caractéristiques techniques figurant sur nos catalogues, tarifs, prospectus, fiches techniques ou autres documents sont donnés à titre indicatif et ne sauraient être considérés comme des offres fermes. Ces documents n'ont pas de caractère contractuel et peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis. Nos prix sont exprimés en Euros. Tous impôts, taxes, droits ou autres prestations à payer en application de la législation et des règlements français, ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client.

1.7.2. Nos matériels sont toujours facturés au tarif en vigueur au moment de l'acceptation de la commande par Hexagone Manufacture S.A.S., et s'entendent H.T. départ de notre siège d'Argenteuil, port et emballage non repris en sus.

1.7.3. Il est facturé une somme forfaitaire de 21 € H.T de frais de dossier pour toute facture de moins de 80 € H.T.

1.7.4. Nos factures sont payables à réception sauf délai de paiement différent indiqué sur la facture. Seul l'encaissement effectif d'un effet de commerce ou d'un chèque ou bien la réception d'un virement bancaire sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentes CGV. En cas de paiement par traites, le Client est tenu de retourner dans un délai maximum de sept (7) jours les effets de commerce acceptés qui lui auront été présentés. Tout montant TTC non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à 3 % par mois de retard, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due à notre Société d'un montant de QUARANTE(40) EUROS. Si les frais de recouvrement sont supérieurs au montant de

ladite indemnité, notre Société pourra alors demander, sur justificatifs, une indemnisation complémentaire (articles L.441-6 et D.441-5 du code de commerce).

1.7.5. Le recours à notre obligation de garantie ou toute autre réclamation de toute nature que le Client pourrait formuler ne lui permet en aucun cas et sous aucun prétexte de retenir ou retarder les paiements qui nous sont dus, il est en outre expressément convenu que tout retard ou défaut de paiement entraîne une cessation de nos garanties et de nos accords.

1.7.6. Nos ventes sont faites au comptant et sans escompte à notre siège social d'Argenteuil, sauf stipulation contraire. L'acceptation de nos lettres de change ou le paiement par tout autre moyen ne constitue ni novation ni dérogation à cette clause.

1.7.7. Le refus d'acceptation de nos traites ou le défaut de paiement à son échéance d'un effet de commerce ou d'une facture, et ce quel que soit son mode de règlement ou en cas de cessation d'activité ou de cession de fonds entraînera déchéance du terme, rendant immédiatement exigibles la totalité de nos créances y compris celles non encore échues. Il entraîne en outre la suspension ou la résolution des marchés, contrats et commandes en cours, sans que le Client puisse arguer d'un refus de vente injustifié, ou prétendre à une quelconque indemnité.

1.8. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ – CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Hexagone Manufacture S.A.S. conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement.

Le Client ne peut en aucun cas revendre, nantir ou consentir une sûreté sur la marchandise livrée et non intégralement payée. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. En cas de revendication, les acomptes déjà versés restent acquis à Hexagone Manufacture S.A.S. à titre de dédommagement.

II GARANTIES ET RESPONSABILITES :

II.1. Les marchandises doivent être vérifiées par le Client à leur livraison, et toute réclamation, réserve ou contestation relative aux manquants ou vices apparents, doit être effectuée dans les conditions fixées à l'article 1.6. En cas de défauts apparents, les pièces défectueuses sont remplacées par Hexagone Manufacture S.A.S. ou la marchandise remplacée, sous réserve de vérification des défauts allégués. Le Client devra fournir tout document ou élément propre à démontrer la réalité des défauts constatés. Aucune action en non-conformité ne pourra être engagée par le Client plus de quinze (15) jours après la livraison de la marchandise. Les indications de rendement, de vitesse, de puissance de consommation, de poids ou autres, sont données qu'à titre indicatif et sans engagements ni garantie de notre part, leur éventuelle inexactitude ne peut en aucun cas donner lieu à une résiliation de commande ou à une demande d'indemnité.

II.2. Nos produits s'adressent à des professionnels par conséquent ils doivent être manipulés uniquement par des personnes qui auront bénéficié de la formation gratuite sur le produit proposée par Hexagone Manufacture S.A.S. ou son distributeur agréé au Client. Nos robots sont garantis contre tous défauts de matière et vices de construction pendant un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de livraison et dans la limite de 1200 heures de fonctionnement. Nos matériels autres que robots nettoyeurs de piscine sont garantis 12 mois à compter de la date de livraison. Notre garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété du Client.

II.3. Nous serons relevés de notre obligation de garantie dans le cas où les sceaux de garantie placés sur certains organes de nos produits seraient rompus sans notre accord exprès.

II.4. Notre garantie se limite au remplacement ou à la réparation des pièces que nous aurons jugées défectueuses à l'exclusion de tout autre dédommagement.

II.5. Hexagone Manufacture S.A.S. dégage toute responsabilité en cas de perte d'exploitation, de temps ou de toute autre perte indirecte du fait de ses marchandises. Le client devant impérativement avoir une solution palliative à un défaut matériel. De plus, le client devra arrêter sur le champ l'utilisation du matériel en cas de défaut constaté sur le matériel lui-même ou bien sur le lieu d'utilisation ou sur son mode d'utilisation.

III Toutes pièces détachées neuves ou en échange standard sont garanties 6 mois dans la limite de 500 heures de fonctionnement.

III.1. Garantie sur les pièces consommables. Les filtres, brosses, chenilles, courroies, câbles, pneus de chariot sont considérés comme des pièces consommables, la garantie est limitée à 6 mois dans la limite de 300 heures d'utilisation.

III.2. Exclusions de garantie dans les cas suivants :

dommages et usures résultant d'une adaptation ou d'un montage spécial, anormal ou non, réalisé par le Client ou un tiers sans l'accord préalable et écrit d'Hexagone Manufacture S.A.S. ; usage de nos marchandises dans des conditions d'utilisation ou de performances non-conformes aux spécifications techniques d'Hexagone Manufacture S.A.S., et plus généralement une utilisation défectueuse ou maladroite ; détérioration ou accident provenant de l'intervention d'un préposé du Client non formé au produit ou d'une entreprise non agréé par Hexagone Manufacture S.A.S. ; défauts et/ou détériorations des marchandises consécutifs à un entretien non conforme aux préconisations d'Hexagone Manufacture S.A.S. ou à un défaut d'entretien, ou à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le Client ; le Client n'a pas avisé Hexagone Manufacture S.A.S. par écrit (notamment par fax ou email) dès la constatation de la défectuosité de la marchandise sous garantie et qu'il y a eu maintien en service d'une pièce ou d'une partie de l'appareil s'avérant défectueuse et pouvant entraîner notamment tout dégât plus important sur l'appareil ou sur le lieu d'utilisation. Les dysfonctionnements résultant d'une usure normale (ex : courroies détendues, pile radiocommande usée, brosses usagées, etc...) ou liés à des problèmes de revêtements et/ou à des formes précises de bassins non conformes au tableau des configurations requises par Hexagone Manufacture S.A.S. ; les pannes résultant d'une mauvaise installation électrique, oscillations de courant, mauvaises connexions ou bien de l'absence d'observation par le Client des normes électriques en vigueur dans le pays d'utilisation ; dommages causés par des accidents externes: chute, transport, incendie, inondation, foudre, coupure de courant, courts-circuits, ainsi que des accidents tels que chocs, coups, introduction d'objets et/ou de liquides étrangers (acide, produit d'entretien, chlore, eau, pluie tropicale, etc...) ; lorsqu'un tiers ou le Client lui-même a ouvert le boîtier électrique et/ou les boîtes moteurs ou pompe ou gyroscope sans notre accord écrit. La garantie anti-corrosion ne s'applique pas dans des eaux soufrées et sans nettoyage quotidien à l'eau claire de l'innox.

En conséquence, Hexagone Manufacture S.A.S. ne saurait être tenue responsable des dégâts matériels ou des accidents de personne consécutifs à l'un des cas visés ci-dessus.

Les frais d'expéditions et de réexpéditions entraînés par l'application de la garantie sont à la charge du Client.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour des dommages causés aux biens du fait de nos produits par suite d'un défaut de matière ou d'un vice de construction du matériel vendu

REMARQUES

Le délai de garantie du matériel ou de la pièce défectueuse sous garantie sera prolongée d'une durée égale à l'immobilisation en nos ateliers si le délai dépasse une semaine.

Une réparation hors garantie est soumise à des frais de devis de 150 Euros HT. Ce montant est uniquement redevable si le Client refuse la réparation.

Toute pièce expédiée par Hexagone Manufacture S.A.S. sera facturée au moment de l'expédition.

En cas de demande sous garantie, la dite pièce défectueuse devra être retournée à Hexagone Manufacture S.A.S. sous un mois maximum pour expertise et accord de prise en charge. Hors délai, nous ne pourrions donner notre accord. Hexagone Manufacture

S.A.S. ne pourra en aucun cas être tenu pour unique responsable de la propreté des bassins. Il est donc recommandé au Client d'avoir toujours un palliatif à un défaut machine.

Si un technicien d'Hexagone Manufacture S.A.S. détermine que la panne n'est pas couverte par la garantie, le technicien pourra facturer le problème non couvert selon le tarif en vigueur.

Lors du test d'un matériel sous garantie dont le défaut n'a pas été constaté en atelier, des frais seront facturés pour la recherche de panne.

Le mode d'intervention : vous pouvez contacter le service technique uniquement au 0134341155 ou toute autre agence Hexagone Manufacture S.A.S.. Pour une prise en charge sous garantie, les envois de matériel ou de pièces devront uniquement se faire à l'adresse suivante : Hexagone Manufacture S.A.S., 34 rue du Perouzet, 95100 Argenteuil, France, service qualité.

Pour demander une prise en charge sous garantie, le Client doit remplir une fiche de prise en charge, comprenant le numéro de série de l'appareil, la date de mise en service, le numéro de la pièce remplacée, ainsi que les observations quant à la panne détectée.

III. PROPRIETE INDUSTRIELLE :

Tous les documents techniques remis à nos clients demeurent la propriété exclusive d'Hexagone Manufacture S.A.S., seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être rendu à sa demande.

Conformément aux lois en vigueur, il est interdit à nos clients de reproduire en totalité ou en partie nos documents techniques et commerciaux et d'en faire un usage susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de notre société. Le Client s'engage également à ne les divulguer à aucun tiers.

IV. INTERNET

Nous nous réservons le droit de demander le retrait de nos produits mis à la vente sur un site internet ne respectant pas notre politique commerciale en termes de prix et de conditions commerciales.

V. CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de non-respect de l'une des obligations du Client par celui-ci, la vente pourra être résiliée de plein droit et les marchandises restituée à Hexagone Manufacture S.A.S. si bon lui semble, sans préjudice de tous dommages et intérêts qu'Hexagone Manufacture S.A.S. pourrait faire valoir à l'égard du Client, sous 48 heures après une mise en demeure restée sans effet. Dans ce cas Hexagone Manufacture S.A.S. est en droit de réclamer au Client une indemnité forfaitaire de 15 % du montant de la vente, outre les intérêts moratoires et les frais judiciaires éventuels.

VI. DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (EEE) PROFESSIONNELS

Conformément aux dispositions des articles R543-195 et R543-196 du Code de l'environnement modifiés par Décret n°2014- 928 du 19 août 2014, notre Société a adhéré auprès de l'éco-organisme agréé LOXY sis Parc d'Activité du Vert Galant 17 rue Antoine Balard – 95310 Saint-Ouen l'Aumône (RCS Pontoise 482.644.952) aux fins d'enlèvement et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels.

VII. LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent contrat est régi par la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est expressément écartée. Tout différend relatif à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable seront soumis aux tribunaux français. En cas de litige avec des professionnels et/ou commerçants, celui-ci sera soumis à la juridiction du TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE dans le ressort duquel se trouve le siège social d'Hexagone Manufacture S.A.S., quelles que soient les conditions de vente et le mode de paiement accepté, même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, Hexagone Manufacture S.A.S. se réservant le droit de saisir le Tribunal territorialement compétent dont relève le siège du Client.

VIII. NULLITÉ PARTIELLE

Si l'une des clauses ou dispositions des présentes CGV venait à être annulée ou déclarée sans effet par une décision de justice définitive, cette nullité ou cette absence d'effet n'affectera en rien les autres clauses et dispositions, qui continueront à s'appliquer.

Retrouvez-nous sur :



www.myhexagone.com



Sur notre chaine Youtube :
[hexagone manufacture](https://www.youtube.com/hexagone-manufacture)



Sur Facebook :
[myhexagone](https://www.facebook.com/myhexagone)



Sur Twitter :
[@HexagoneManufac](https://twitter.com/HexagoneManufac)



Avec notre application :
pour App Store et Android



Avec notre flash code :
visionnage vidéos produits

Version UDXYGPSP100N002-FR

